



Réunion du 12 Novembre 2024 au siège du District de Football de la Haute Vienne.

PV n° 11

PRESIDENT : M. Guilhem LIOBET.

PRESENTS : MME Cynthia SCHRECK - MM Patrice LAMOTHE - Alexandre DUFFOSSET - Olivier FRACHET - Nicolas RUAUD - Corentin COUTURAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre. Merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.

Dans le cadre d'un forfait survenant le Week-End , il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail son adversaire et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

COMPETITIONS U 17

► Coupe U17 :

- Match entre US Couzeix Chaptelat 2 et SC Verneuil du 02/11/24 à 15H00 :

Conformément au **PV N°5 de la Commission Litiges et Contentieux du 06/11/2024**

La commission des Jeunes,

- Prend acte
- Et enregistre la qualification du club de **SC Verneuil** pour le tour suivant.

COMPETITIONS U 15

► U15 D2 poule B :

- Match N°52005.1 entre Limoges AF et FPCN du 21/09/24 à 15H30 :

La commission demande au club de Limoges AF le résultat ainsi que la feuille de match de la rencontre. Le club de Limoges AF sera débité de la somme de 25 € pour Feuille de match ou FMI non Transmise.

AS Saint Just Le Martel 2 :

Conformément au **PV N°7 du 15/10/2024** et le remboursement effectué de **55 €** relatif à l'inscription en retard de l'équipe de AS Saint Just Le Martel 2, la commission crédite le club de la somme de **70 €** d'inscription au club de Saint Just Le Martel .

► FUTSAL U15 :

Toutes les équipes inscrites en championnat district sont convoquées pour la coupe futsal U15 qui aura lieu au gymnase d'Isle les **04 et 05/01/25** à raison d'une équipe par club.

Coupe jeunes

La commission fait un appel candidature pour l'organisation des Finales jeunes U15 et U17 principales et consolantes sur la journée du 31/05/25. Les clubs intéressés peuvent faire acte de candidature auprès de la commission des jeunes.

Le Président
M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire
M. DUFFOSSET ALEXANDRE

Procès verbal validé par christian PARTHONNAUD, Vice-Président